

COMMENT RÉSERVER SON BAFA ou BAFD ?

Facilitez vos démarches en vous inscrivant directement sur notre site www.odel.fr ou par téléphone au 04 94 925 985.

Pour suivre une formation, vous devez être inscrit sur le site national www.jeunes.gouv.fr (rubrique BAFA-BAFD). Vous devez pour cela disposer d'une adresse e-mail et suivre les indications données sur le site.

ATTENTION : lors de votre inscription à une session de formation, il est obligatoire de nous communiquer votre numéro d'inscription sur le site national.

AIDES AUX STAGES

Avant toute réservation, renseignez-vous auprès des divers organismes pour connaître le montant des aides pouvant être attribuées.

RÉSERVER VOTRE STAGE → 2 modes différents :

1/ PAR INTERNET SUR NOTRE SITE www.odel.fr

Enregistrez votre réservation en ligne, si la session choisie est disponible, vous êtes invités à régler l'acompte de 150€ par carte bancaire en ligne sur notre site sécurisé www.odel.fr.

→ Votre réservation est immédiatement validée.

2/ PAR TÉLÉPHONE AU 04 94 925 985

Si la session choisie est disponible, vous réglez l'acompte par :

- Carte Bancaire : votre réservation est immédiatement validée.

- Chèque OU mandat OU Chèques Vacances : votre réservation sera validée dans la limite des places disponibles dès réception de votre règlement à nous faire parvenir sous 72h.

CONFIRMER VOTRE STAGE

Dès lors que l'acompte est réglé, vous devez obligatoirement confirmer votre réservation en nous retournant votre dossier complet accompagné du mode de paiement choisi pour le solde du stage. Le dossier vous est transmis par courrier ou mail, selon votre demande. L'Odel se réserve le droit d'annuler votre demande de réservation et de conserver un montant à titre de dédit pour frais engagés si le délai indiqué ci-dessous est dépassé. Pour toute réservation effectuée moins de 15 jours avant le début du stage, le dossier complet ainsi que le paiement de la totalité du stage doit nous parvenir sous 24 à 72h et avant le 1^{er} jour du stage.

DOCUMENTS À NOUS RETOURNER DANS UN DÉLAI MAXIMUM DE 15 JOURS

BAFA-BAFD : Session de Formation Générale et/ou d'Approfondissement,

• La fiche de réservation dûment complétée, lue et signée accompagnée d'une photo d'identité récente.

• Pour les stagiaires mineurs : l'autorisation parentale complétée.

• Le moyen de paiement choisi (voir rubrique «règlements») pour régler le solde de la session ou l'attestation de prise en charge de la session.

• Une photocopie de la carte d'identité du stagiaire.

• Un certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité et à la pratique des activités sportives.

• Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) à demander par internet sur www.cjn.justice.gouv.fr

• 1 enveloppe vierge affranchie au tarif en vigueur.

EN + pour la Session d'Approfondissement du BAFA :

• Une photocopie du certificat de stage de Formation Générale + du stage pratique validés par la DDSC.

EN + pour la Session de Formation Générale BAFD :

• Soit la photocopie de votre diplôme BAFA ;

• Soit la photocopie du diplôme, titre ou certificat de qualification permettant d'exercer les fonctions d'animation en accueils collectifs de mineurs et les justificatifs permettant d'établir vos 2 expériences d'animation d'au moins 28 jours, dont 1 au moins en accueils collectifs de mineurs, dans les 2 ans précédant cette demande d'inscription ;

• Soit le cas échéant, la dérogation accordée par le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

EN + pour la Session de Perfectionnement BAFD :

• Une photocopie de votre stage de formation générale + du stage pratique validés par la DDSC.

Dès réception du dossier COMPLET, une confirmation de votre réservation vous sera envoyée par e-mail.

RÈGLEMENTS

3 moyens de paiement vous sont proposés pour régler votre stage :
→ **En 1 seule fois**

- Par CARTE BANCAIRE : contactez nos services au 04 94 925 985.

- Par CHÈQUE BANCAIRE OU CHÈQUES VACANCES : le chèque doit être transmis à nos services et sera ENCAISSÉ À RÉCEPTION (à l'ordre de l'Odel, mettre le nom et prénom de l'enfant au dos du chèque).

- Par MANDAT CASH POSTAL

→ **En plusieurs fois SANS FRAIS AVANT LE STAGE**

- **PRÉLÈVEMENTS MENSUELS** : le nombre de prélèvements sera déterminé automatiquement par l'Odel selon la date de réception de votre dossier de confirmation d'inscription et la date de début du stage. Ils sont effectués le 7 de chaque mois, aussi nous vous conseillons, pour bénéficier d'un maximum de prélèvements, de nous retourner le dossier au plus tôt accompagné obligatoirement de votre RIB et du mandat SEPA complété (autorisation de prélèvement). Si le séjour n'est pas soldé au plus tard 15 jours avant le début du séjour selon les possibilités de paiement proposées ci-dessus, l'Odel se réserve le droit d'annuler automatiquement le séjour sans remboursement des sommes versées.

→ **«NOUVEAU» - En plusieurs fois SANS FRAIS APRÈS LE STAGE :**

- **PRÉLÈVEMENTS MENSUELS** : offre soumise à conditions. Cette facilité de paiement vous demande OBLIGATOIREMENT de vous rendre dans nos locaux à Toulon muni de votre carte bancaire utilisée sur place ainsi que de votre carte d'identité intitulée au même nom. Le règlement sera effectué en 3 ou 4 fois avec 1^{er} paiement immédiat, suivi de 2 ou 3 mensualités.

ASSURANCE ANNULATION

Dans tous les cas, elles doivent être souscrites à la réservation (voir page au verso).

Nota : tous les éléments figurant sur la fiche de renseignements et l'autorisation parentale sont traités par nos services de manière strictement confidentielle.

COMMENT OBTENIR DES AIDES ?

Pour financer son BAFA ou BAFD, il existe des aides auxquelles vous pouvez éventuellement prétendre selon votre situation :

→ AIDE ODEL : EN PLUSIEURS FOIS SANS FRAIS

L'Odel propose le paiement en plusieurs fois sans frais avant et après le stage.

Avant le stage : nous vous conseillons de vous inscrire au plus tôt afin de bénéficier d'un maximum de prélèvement. Pour cela, remplir un mandat SEPA et joindre votre RIB. Le nombre de prélèvement est déterminé automatiquement par l'Odel selon la date de réception de votre dossier accompagné du mandat SEPA et de la date du début du stage.

Après le stage : offre soumise à conditions. Cette facilité de paiement vous demande OBLIGATOIREMENT de vous rendre dans nos locaux à Toulon muni de votre carte bancaire utilisée sur place ainsi que de votre carte d'identité au même nom. Le règlement sera effectué en 3 ou 4 fois avec 1er paiement immédiat, suivi de 2 ou 3 mensualités.

Si le stage n'est pas soldé au plus tard 15 jours avant le début du stage selon les possibilités de paiement ci-dessus, l'Odel se réserve le droit d'annuler automatiquement le stage sans remboursement des sommes versées. Pour toute réservation intervenant moins de 15 jours avant la date du début du stage, l'intégralité du paiement sera à régler à la réservation par carte bancaire UNIQUEMENT et le dossier COMPLET.

→ AIDE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAR

Une prime de 150€ *est attribuée à chaque stagiaire, résidant dans le Var et âgé de moins de 26 ans*.

Cette aide est attribuée UNIQUEMENT sur demande du stagiaire dans un délai de 2 mois maximum après l'obtention du diplôme du BAFA.

→ AIDE DU CONSEIL REGIONAL PACA

Cette aide est attribuée à tous les jeunes résidents en PACA et âgés de moins de 25 ans effectuant un stage d'approfondissement du BAFA se déroulant en internat et ayant lieu sur la région PACA. Le montant de cette aide est de 150€* par stagiaire.

→ AIDE DE LA CNAF

La Caisse Nationale des Allocations Familiales accorde une aide aux stagiaires inscrits en stage d'approfondissement du BAFA, sans condition de ressources ni d'âge, y compris pour les non-allocataires. Le montant de l'aide attribuée est de 91€* par stagiaire (hors sessions organisées à l'étranger) ou de 105€* si le stagiaire choisit une session d'approfondissement « petite enfance ».

Pour bénéficier de cette aide, les candidats doivent :

- Ne pas bénéficier d'une prise en charge totale du coût de la session,
- Avoir validé les deux premières sessions du BAFA.

Cette aide est attribuée UNIQUEMENT sur demande du stagiaire dans un délai de 3 mois maximum après l'inscription au stage d'approfondissement du BAFA.

→ AIDE DE LA CAF

La Caisse d'Allocations Familiales accorde une aide aux stagiaires inscrits en stage d'approfondissement du BAFA. Pour bénéficier de cette aide pouvant aller jusqu'à 260 €, il faut pour cela :

- Être âgé de 17 ans à moins de 26 ans
- Être allocataire Varois

Cette aide est attribuée UNIQUEMENT sur demande du stagiaire dans un délai de 2 mois maximum après l'obtention du stage d'approfondissement du BAFA.

Pour les résidents hors VAR les CAF peuvent compléter l'aide de la CNAF, renseignez-vous auprès votre caisse.

* les montants indiqués sont valables pour l'année 2017. S'agissant de l'aide du CD 83, le quotient familial du stagiaire ou de la famille ne doit pas excéder 1050 euros. La copie du diplôme devra être fournie.

→ AUTRES AIDES POSSIBLES

Se renseigner auprès des organismes compétents.

- Les services du ministère de la Jeunesse et des Sports
- Organismes divers : Pôle Emploi, MSA, Comités d'Entreprise, communes (généralement sous conditions de ressources).
- Pour les salariés, les formations BAFA/ BAFD peuvent être financées par le plan de formation de l'employeur.

ASSURANCE ANNULATION

**S'assuré et être rassuré... pour 4% du tarif seulement...
L'assurance annulation est vivement conseillée !**

À tout moment, tout peut arriver... même l'imprévisible, vous devez annuler votre stage ou malheureusement l'interrompre*... L'Odel vous propose d'opter pour l'assurance annulation Europ' Assistance qui, POUR 4% SEULEMENT en plus du montant total de votre stage, couvre vos frais d'annulation ou d'interruption qui peuvent parfois atteindre jusqu'à la totalité du prix du stage.

À QUEL MOMENT ELLE SERT ?

- Avant le départ,
- Pour tout départ anticipé en cours de stage, l'assurance annulation intervient pour le stagiaire pour des motifs et circonstances bien précis selon les conditions d'Europ'Assistance. Pour exemple ci-après :
- Dans le cas d'une annulation du stage :
Maladie grave interdisant de quitter la chambre et impliquant la cessation de toute activité, accident grave...
- Dans le cas d'une interruption du stage
Rapatriement médical obligatoirement opéré par l'assurance Europ'Assistance, décès parents proches, sinistre...

COMMENT SOUSCRIRE L'ASSURANCE ANNULATION

En supplément du stage choisi et en option, elle vous est proposée et doit être souscrite à la réservation du stage. Ajouter dans ce cas 4% au montant total du stage. Les tarifs sont donc variables en fonction du montant de votre stage.

Exemple de tarif pour un stage dont le prix est de 580€,

→ 580€ + 4% assurance annulation = 603.20€.

DANS QUEL DELAI DEVEZ-VOUS NOUS DÉCLARER LE SINISTRE ?

→ dans les 5 jours ouvrés suivant l'événement, vous devez nous adresser la déclaration de sinistre, que vous trouverez dans l'attestation d'assurance qui vous a été remise, par mail ou par courrier à l'adresse suivante : servicecommercial@odelvar.com ou ODEL - Service Commercial - 38 bis, rue Picot - 83000 TOULON

À réception de votre déclaration un dossier à remplir vous sera envoyé.

*pour des raisons médicales et sous conditions. Nous contacter.

FICHE DE RÉSERVATION

À RETOURNER À : Odel Service Formation
9, rue d'Antrechaus - 83000 TOULON

PHOTO
D'IDENTITÉ
RÉCENTE
À AGRAFFER

M Mme

Nom

Nom d' épouse

Prénom

Né(e) le à

Adresse

.....

Code Postal Commune

Tél. Portable

E-mail

N° d'inscription auprès du ministère :

CHOIX DE LA SESSION (cochez la case de votre choix)

→ BAFA (Brevet d'Aptitude aux fonctions d'Animateur)

Formation générale

Session d'approfondissement

BAFA complet

(Photocopie du stage pratique obligatoire)

(Formation générale + Approfondissement)

Date, lieu et thème :

→ BAFD (Brevet d'Aptitude aux fonctions de Directeur)

Formation générale

Session de perfectionnement

Date, lieu et thème :

RÈGLEMENT (cochez la case de votre choix)

Acompte 150€

Totalité du stage

Assurance annulation 4%*

Chèque ou Chèques Vacances

Carte Bancaire

Prélèvement SEPA (joindre un RIB)

Êtes-vous titulaire de l'attestation de formation aux Premiers secours (AFPS) ou de la formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ? OUI NON

J'accepte d'être photographié par l'Odel durant la session et autorise que les prises de vues me concernant soient utilisées par l'Odel pour sa communication interne et externe.

Je soussigné(e) certifie exact les renseignements ci-dessus et accepte les conditions particulières de ventes. Je déclare sur l'honneur n'avoir encouru et n'être passible d'aucune condamnation pour crime ou délit contraire à la probité et aux mœurs. Je déclare en outre ne faire l'objet d'aucune interdiction de participer à l'encadrement des accueils collectifs de mineurs.

À Le

Signature :

*voir conditions particulières de vente

AUTORISATION PARENTALE

À renseigner uniquement si le stagiaire est mineur

Je soussigné(e),(Nom, prénom)
agissant en qualité de(père, mère ou tuteur)
et dûment habilité(e) aux fins des présentes, autorise le/la mineur(e) :

.....(nom, prénom du stagiaire)

À participer à la session de formation organisée par l'Odel du au

À ce titre, je l'autorise :

- à participer aux activités de la session
- à utiliser à sa guise les moments de repos
- à voyager seul(e) pour rejoindre et quitter le lieu de stage notifié par convocation individuelle
- à se rendre quotidiennement, par ses propres moyens, sur le lieu de stage si la session est organisée en demi-pension.

J'autorise le Directeur de la session à faire soigner le/la mineur(e).

J'autorise les interventions chirurgicales rendues nécessaires par son état de santé.

À..... Signature : (précédée de la mention "lu et approuvé")

Le.....

COORDONNÉES TÉLÉPHONIQUES DES RESPONSABLES LÉGAUX DU STAGIAIRE MINEUR DURANT SA PÉRIODE DE FORMATION

Tél. Mobile

Tél. Mobile

Tél. Mobile

Tél. Mobile